



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déclinaison Lycée SIMONE WEIL Septembre 2020

PROTOCOLE SANITAIRE

**GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT
du LYCEE DANS LE CONTEXTE COVID – 19
A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020 2021**



Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse LE 9 JUILLET 2020
Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances.
Consultez régulièrement le siteeducation.gouv.fr pour leur actualisation.

VERSION LOCALE 20 SEPTEMBRE 2020



CONTEXTE

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires, à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

A partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants. La principale évolution concernait l'assouplissement des règles de distanciation physique dans les écoles et les collèges. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeuraient maintenues ainsi que le traçage des cas et des contacts.

Le présent guide précise les modalités pratiques de fonctionnement des écoles et établissements scolaires à compter de la rentrée scolaire 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont assouplies.

Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Les changements opérés par rapport au précédent protocole sont mis en valeur par une couleur de police spécifique (**orange**).

L'ensemble de ces mesures s'appliquent également aux autres lieux de travail notamment les centres médico-scolaires ou les centres d'information et d'orientation.



Présentation du guide

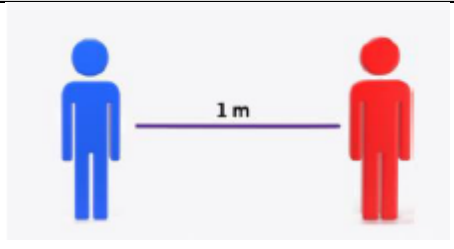
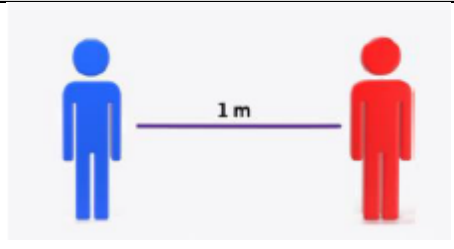
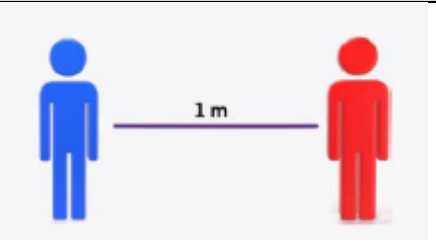
Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique, en dernier lieu le 7 juillet 2020, ainsi que sur les dispositions réglementaires en vigueur à la date de la rentrée.

La mise en œuvre de ces prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

PREALABLE:

Préconisations nationales	Déclinaisons locales	Acteurs pour la mise en place
<ul style="list-style-type: none">Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptôme évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. <p><i>De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS</i></p> <p><i>Cov2,</i></p> <p><i>ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à</i></p> <p><i>risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.</i></p> <ul style="list-style-type: none">Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiterau strict nécessaire. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.	<p>Tous les parents : note à faire</p> <p>Tous les personnels : présentation journée de prérentrée</p> <p>Tous les intervenants : affichage et action des personnels d'accueil</p>	<p><u>CPE/ AED / AGENTS</u> <u>ACCUEIL</u></p>

LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Préconisations nationales	Déclinaisons locales	Acteurs pour la mise en place
		
<p>Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, CDI, restaurant scolaire, internat, etc...) la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.</p> <p>Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.</p> <p>Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.</p> <p>Toutefois, les élèves de plus de 11 ans = tous les lycéens doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte.</p>	<p style="text-align: center;"><u>PORT DU MASQUE :</u></p> <p>Couloirs, CDI,</p> <p>Au sein de la salle de classe lors des mouvements (tableau ou autre déplacement)</p> <p>Lors des TP / actions professionnelles</p> <p>Salle coup de pouce – Salle The ROOM</p> <p>Vie scolaire</p> <p>Entrée du self et circulation dans le self</p> <p>Cafétéria lycée</p>	<p>Vigilance agents, AED, enseignants lors de la mise en place des salles de classes, de restauration scolaire, de l'internat.</p> <p>Différence du port du masque entre les salles occupées par</p> <p>les groupes : élèves à séparer de façon précise sur tout l'espace : dans ce cas port limité du masque sauf en cas de déplacement</p> <p>les classes complètes : port du masque pour tous les élèves</p> <p>Ne pas omettre l'aération de la salle Coup de Pouce et de The Room : AED et CPE</p>

L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE

Préconisations nationales

Déclinaisons locales

Acteurs pour la mise en place

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus



Le lavage des mains

Préconisations nationales

Déclinaisons locales

Acteurs pour la mise en place

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement
- Avant chaque repas
- **Après être allé aux toilettes** : Rez-de-chaussée et 3^e étage pour les élèves – salle des profs 5^e et 4^e pour les adultes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Lavage ou solution :

A l'entrée du lycée :
obligatoire pour tous
 A l'entrée de la salle des personnels
 A l'entrée des salles UPI
 A l'entrée du CDI
 A l'entrée du restaurant scolaire
 A l'entrée de la cafétaria
 A l'entrée de l'internat
 A l'entrée de l'infirmerie
 A l'entrée du gymnase
 A l'entrée de la salle de musculation

Tous les personnels doivent être vigilants sur ces points, les respecter et les faire respecter
 Les agents avec le service d'intendance, vérifieront que tous les récipients sont remplis tous les matins (et soir pour l'internat)
 Les AED surveilleront les endroits proches des locaux où du gel est mis à disposition car coût important du produit pour le lycée

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique		
	Spécificité WEIL : lavage de mains au changement de masques – les masques devront être collectés dans les poubelles spécifiques réservées à cet effet	Poubelles spécifiques : A l'accueil du lycée (sortie des élèves et personnels qui n'utilisent pas les transports en commun), au restaurant scolaire, en vie scolaire et en salle des professeurs.

Le port du masque		
Préconisations nationales	Déclinaisons locales	Acteurs pour la mise en place
<p>Pour les personnels :</p> <p>Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.</p>	<p>Tous les personnels Etat, CRBFC</p> <p>Responsabilité individuelle de chaque personne</p> <p>Port du masque obligatoire dans l'ascenseur : 2 personnes maximum</p>	<p>Affiches rappelleront ces consignes</p>
<p>Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suspendu à une accroche isolée, ○ soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle 	<p>Accroche pour tous les personnels dans les bureaux, CDI, chambre des surveillants d'internat</p> <p>Responsabilité individuelle de chaque personne</p>	<p>Accroches à prévoir si nécessaire et à poser par les agents.</p> <p>La désinfection s'effectuera par l'utilisateur dans tous les cas.</p> <p>Sachets non fournis par le lycée</p>
<p>Le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grands publics », à raison de 2 masques pour chaque jour de présence dans les établissements.</p>	<p>Masques à disposition au secrétariat des personnels</p> <p>Préparation du Kit de rentrée pour tous les enseignants, AED, CPE, CDI, équipe de direction.</p> <p>2 masques par jour = 10 + 1 masque visière + 1 gel : rappel les contenants devront être remplis à l'intendance lorsqu'ils seront vides.</p> <p>Le port du masque relève de la responsabilité individuelle durant la journée</p>	<p>Liste à faire en fonction des EDT par Karine Jeannot de façon hebdomadaire</p> <p>Mise à disposition de masques à l'entrée (agents d'accueil en lien avec le secrétariat) pour respecter les quantités.</p> <p>Faire le point de façon hebdomadaire sur l'état des stocks</p> <p>Liste d'émargement datée et signée par le récipiendaire.</p>

<p>Il appartient aux collectivités territoriales de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.</p>	<p>Masques à disposition au service gestion des personnels territoriaux</p> <p>Préparation d'un kit en fonction des fournitures du CRBFC (8 masques lavables 21/08/20)</p> <p>Le port du masque relève de la responsabilité individuelle durant la journée</p>	<p>Faire le point de façon hebdomadaire sur l'état des stocks</p> <p>Liste d'émargement datée et signée par le récipiendaire.</p>
<p><u>Pour les élèves et étudiants :</u></p> <p>Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes : Pour les collégiens et les lycéens et étudiants, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.</p>	<p>Responsabilité individuelle des élèves et étudiants</p> <p>Responsabilité individuelle des enseignants en fonction des activités mises en place durant la séquence de cours</p>	
<p>L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.</p>	<p>Voir avec l'infirmière du lycée les cas concernés qui définira une conduite à tenir dans le cadre des activités au lycée</p>	<p>Infirmière/ médecin / famille / PP / CPE</p>
<p>Il appartient aux responsables de fournir des masques à leurs enfants.</p> <p>Le ministère dote chaque lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas</p>	<p>1 masque proposé à l'entrée dans le cas d'oubli</p> <p>Travail à effectuer avec AED et CPE</p> <p>Cf : note aux parents</p>	<p>Liste à faire de façon hebdomadaire pour les élèves concernés</p> <p>Mise à disposition de masques à l'entrée (agents d'accueil en lien avec l'équipe Vie Scolaire) pour respecter les quantités.</p> <p>Faire le point régulièrement sur l'état des stocks avec le service gestion</p> <p>Liste d'émargement datée et signée par le récipiendaire.</p>

La ventilation des locaux

<p>L'aération des locaux est la plus fréquente (toutes les 3 heures). Elle dure au moins 15 minutes à chaque fois.</p> <p>Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.</p> <p>En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.</p>	<p>Agents de service du matin</p> <p>Professeur qui quitte la salle sauf à l'issue de la récréation de l'après -midi</p> <p>Agents de service du soir</p>	<p>Désinfection des poignées de porte, des poignées de fenêtres, des bureaux, des tables dans toutes les salles de classe</p> <p>Fermeture des fenêtres en fin de nettoyage</p>
--	--	---

La limitation du brassage des élèves et étudiants

Préconisations nationales	Déclinaisons locales	Acteurs pour la mise en place
<p>La limitation du brassage entre groupes d'élèves et étudiants (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.</p> <p>En fonction de leur taille les établissements organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants.</p>	<p>A 08h00 et à 13h30, les professeurs vont chercher les élèves et étudiants sur la zone de rassemblement incendie</p> <p>Entrée en cours par escalier 2 et 3</p> <p>Sortie de cours par les escaliers 1 et 4</p>	<p>Enseignants, CPE, AED</p>
<p>Les arrivées et les départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou des parents.</p>	<p>Vestiaire EPS : nettoyage par les agents après le passage de chaque groupe</p> <p>Pour les autres vestiaires, les élèves et étudiants avec les enseignants veilleront à ce nettoyage suite à l'utilisation</p>	<p>Agents</p> <p>Elèves / étudiants // enseignants / agents en fin de journée</p>

Les personnels ainsi que les lycéens portent des masques durant leurs déplacements.		
De même la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est plus obligatoire. Toutefois, les lycéens doivent porter un masque si la distanciation entre élèves et étudiants ne peut être garantie.		


Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Préconisations nationales	Déclinaisons locales	Acteurs pour la mise en place
Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque établissement de l'organiser selon les principes suivants :		
Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au MINIMUM 1 fois pas JOUR		Tous les agents
Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au MINIMUM 1 fois pas JOUR	Rampes d'escaliers Interrupteurs Sols des escaliers, des couloirs Poignées de portes + poignées de porte des bureaux également	Tous les agents
La table du restaurant scolaire sont nettoyées et désinfectées après chaque service	1 personne dédiée à chaque changement de personne sur une table	
L'accès aux espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (livres, journaux, dépliants, crayons, etc...) est permise.	Le matériel peut être prêté au sein d'une même ou classe. Il devra rester isolé avant qu'une autre classe ne puisse l'utiliser.	S'entendre entre collègue S'organiser au CDI pour le prêt de livres, de documents. Pour les TP anticiper pour l'utilisation du matériel en respectant ces points : responsabilité de l'enseignant en lien avec les personnels de labo, le cas échéant.

	Spécificité lycée WEIL : Un kit de désinfection par salle de classe sera disponible sous la responsabilité des enseignants : il est constitué de solution hydroalcoolique + bactéricide de surface + 2 masques	Agents et enseignants à vérifier la présence des contenants et du contenu
--	--	---

La formation, l'information et la communication

Préconisations nationales	Déclinaisons locales	Acteurs pour la mise en place
Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, la direction de l'établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, les étudiants, leurs responsables légaux et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.		
<p><u>Le personnel :</u></p> <p>Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves et étudiants dont ils ont la charge le cas échéant.</p> <p>Cette formation doit être adaptée à l'âge de élèves et étudiants pris en charge et réalisée dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou dès le premier jour.</p> <p>Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.</p>	A prévoir et à intégrer durant la 1 ^o semaine de la rentrée pour tous	Infirmières Formation lors de la prérentrée Etablissement d'un planning de passage lors de la rentrée des élèves et étudiants.
<p><u>Les parents / responsables :</u></p> <p>Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ○ De leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisations des poubelles, etc...) 	Nombre de places restreint à l'internat afin de permettre aux élèves de garder une distanciation physique ne nécessitant pas le port du masque dans la chambre.	AED / CPE / Personnels / Infirmière

<ul style="list-style-type: none"> ○ De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ○ Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ○ De la procédure de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ○ de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ○ Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant dans l'établissement ○ Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves/ étudiants. ○ Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ○ De l'organisation de la demi-pension 	<p>Port du masque obligatoire lors de déplacements au sein de l'internat</p> <p>Port du masque obligatoire au foyer</p> <p>Numéro du lycée</p> <p>A leur arrivée, tous se dirigent vers les endroits fléchés de rassemblement incendie (zone extérieure)</p>	
<p><u>Les élèves et étudiants :</u></p> <p>les élèves et étudiants bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène de mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.</p> <p>Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves et étudiants.</p> <p>Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation d'handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.</p> <p>L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S – 2C : Sport Santé Culture Civisme</p>	<p>Distributeur de solution hydroalcoolique dans la salle des UPI.</p>	<p>Agents</p> <p>AESH, enseignants</p>